

PROGRAMME



Grand prix d'ouverture 2024 élite Dames et Hommes

Dimanche 25 février 2024.

**Départ / arrivée :
Carlus (81)**

**Dames départ 10h00
Hommes départ 14h00**

**Ouvert aux élites, Open et
U19**



EPREUVE RESERVEE AUX DAMES

**Circuit composé de plusieurs boucles pour
un total de 77 km**

**Départ / arrivée :
Carlus (81) à 10Mn d'Albi à 10h00**

**Remise des dossards à partir de 8h00 :
Salle des fêtes de Carlus**

Règlement Epreuve Dames

Article 1 – ORGANISATION

L'épreuve « Grand Prix d'Ouverture Cycliste Féminin d'Albi » est organisé par Albi Vélo Sport dont le siège social est situé : 5 rue de Metz, 81000 ALBI. L'épreuve est régie sous les règlements de la FFC, le dimanche 25 février 2024.

Article 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve féminine est réservée aux coureuses de la catégorie Élite, Open et U19. Grille de prix de 1300€/20.

Elle est inscrite au calendrier fédéral et classée 1.15.

Article 3 – PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes UCI, aux équipes nationales, aux équipes étrangères régionales et de club (4 équipes étrangères maximum), aux clubs FFC, aux sélections départementales, régionales, interrégionales et Pôles, aux équipes mixtes. Le nombre de coureuses par équipe n'est pas limité.

Les engagements se feront uniquement par cycleweb.

Les équipes intéressées pour participer à l'épreuve doivent faire acte de candidature au plus tard avant le 20 janvier 2024. Le bulletin de pré engagement devra parvenir à l'organisation 10 jours avant la date de l'épreuve.

Les engagements sont clos le 22 février à 20h00

Article 4 – PERMANENCE

La permanence sera ouverte le dimanche 25 février à partir de 8h00 à la salle de fêtes de Carlus.

La réunion des directeurs sportifs, en présence du Collège des arbitres, aura lieu au même endroit, à 9h15.

Le tirage au sort des voitures s'effectuera selon l'article 2.3.17 du règlement FFC.

La présentation des équipes se fera à proximité du podium protocolaire à 9h30.

Appel des concurrentes sur la ligne de départ à 9h45, départ à 10h00.

Article 5 – RADIO TOUR

Les informations course sont émises sur la fréquence «Radio Tour» de 157.550 Mhz.

Article 6 – ASSISTANCE TECHNIQUE

Le service sera assuré avec les moyens suivants : deux voitures dépannage Alain BILÈS.

Article 7 – DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté, en cas de circonstances exceptionnelles, par le collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur ou groupe ayant un retard de plus de dix minutes sur le peloton principal devra abandonner l'épreuve, pour raison de sécurité. De plus, tout coureur doublé sur le circuit final devra quitter l'épreuve.

Article 8 – CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

Classement scratch de l'épreuve :

L'arrivée est jugée sur la route en haut de la coté de Carlus

Classement du meilleur grimpeur :

Aux km 15/40/65 route D30

Pour chaque classement grimpeur, il est attribué les points suivants : 4-2-1 points aux trois premières coureuses au sommet. En cas d'égalité au classement général, les critères suivants seront appliqués : nombre de premières places, et le cas échéant, classement individuel de l'épreuve.

Classement du sprint

Un sprint intermédiaire sera disputé aux passages sur la ligne entrée Carlus km 24 / 50 route D27

Classement première U19

Article 9 – Prix

1300€ pour 20 coureurs pour le classement individuel

60€, 30€ et 20€ aux trois premières coureuses du meilleur grimpeur

30€ au vainqueur du sprint intermédiaire.

50€ à la première U19.

Pour les classements annexes, les prix seront versés lors de la remise des prix après l'arrivée.

Article 10 – CONTROLE ANTI-DOPAGE

Le règlement anti dopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle anti dopage a lieu à la salle de la mairie

Article 11 – PROTOCOLE

Pour l'épreuve, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole à 12h30 :

Les trois premières coureuses de l'épreuve

La première coureuse du classement du meilleur grimpeur

La première coureuse du sprint

La première coureuse U19.

Les concurrentes doivent se présenter au protocole en tenue de compétitrice dans un délai de 15 minutes maximum.

Article 12 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Il est interdit aux coureuses de débarrasser d'aliments, de musettes, de bidons, de vêtements, etc, en dehors des zones de déchets mises en place par l'organisateur. Le coureurs doit déposer ses déchets en toute sécurité, en se rapprochant des bas-côtés de la chaussée. Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée même. Le coureur peut également déposer bidons ou vêtements auprès des voitures des équipes ou de l'organisation, ou auprès du personnel des équipes en charge du ravitaillement. A cet effet, une zone de collectes est prévue à la sortie de Carlus sur la D27. Tout manquement à cette règle sera passible d'une amende.

Article 13 – PÉNALITÉS

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 14 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tous les participants sont censés connaître le présent règlement et l'accepter dans son intégralité.

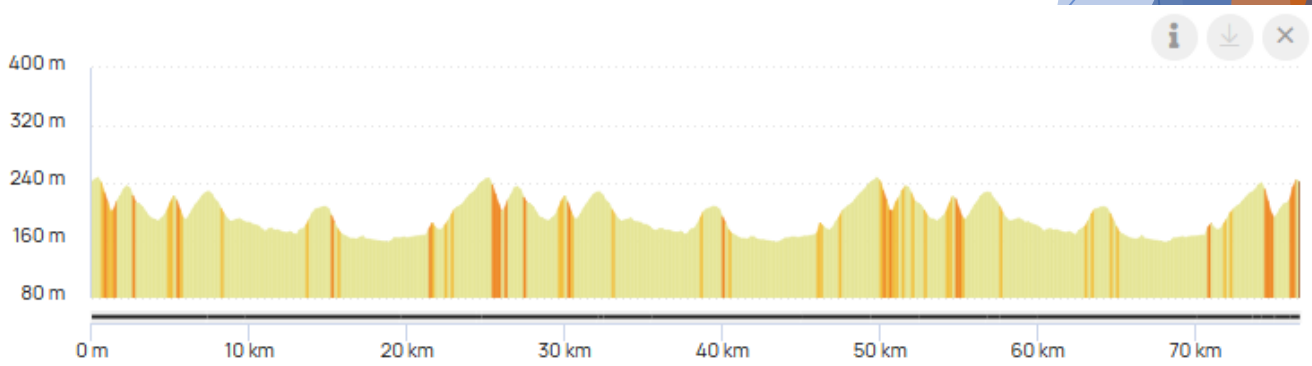
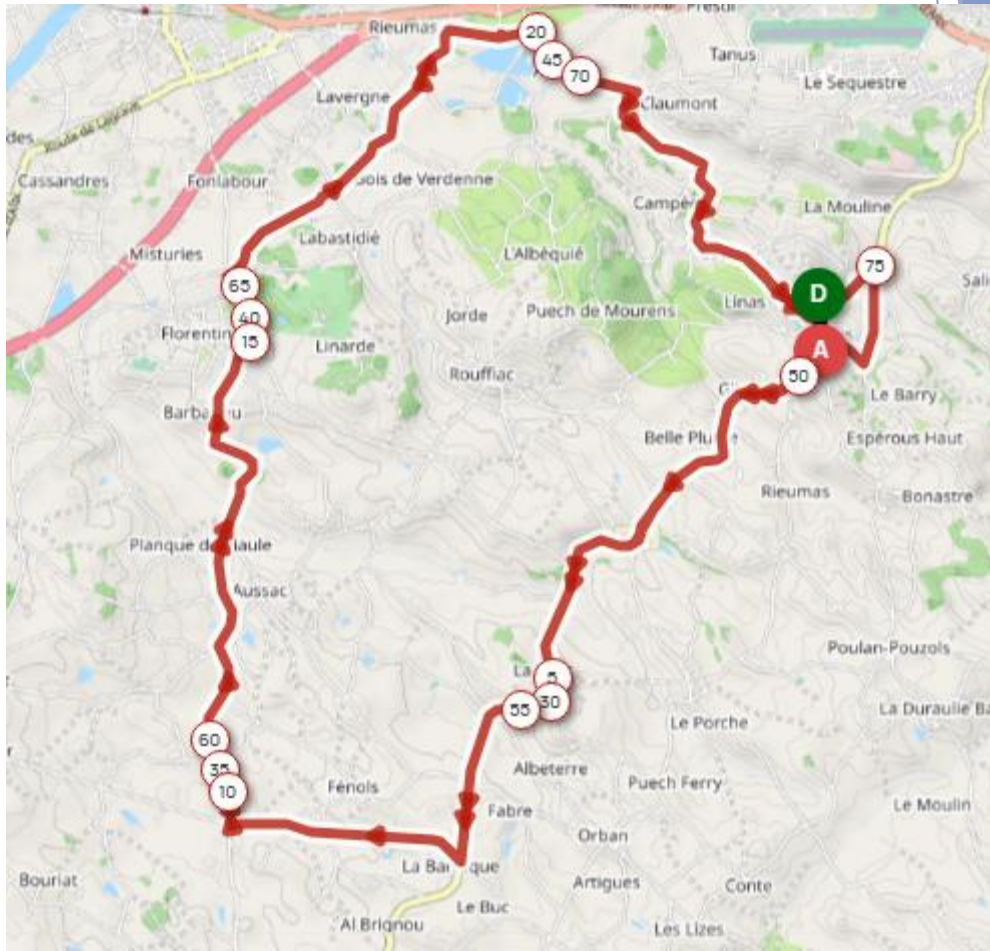
Article 15 – CONTACT

albivelosport81@gmail.com

Profil du circuit Dames

77 km - 900 D+

3 boucles de 25 km
+ 1 boucle d'arrivée de 2 km



EPREUVE RESERVEE AUX HOMMES

**Circuit composé de plusieurs boucles pour
un total de 130 km**

**Départ / arrivée :
Carlus (81) à 10Mn d'Albi à 14h00**

**Remise des dossards à partir de 12h00 :
Salle des fêtes de Carlus**

Règlement épreuve hommes

Article 1 – ORGANISATION

L'épreuve « Grand Prix d'Ouverture Cycliste d'Albi » est organisé par Albi Vélo Sport dont le siège social est situé : 5 rue de Metz, 81000 ALBI. L'épreuve est régie sous les règlements de la FFC, le dimanche 25 février 2024.

Article 2 – TYPE D'ÉPREUVE

L'épreuve est réservé aux hommes de la catégorie Élite, Open et U19. Grille de prix de 1000€/20.

Article 3 – PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux coureurs Elite, Open et U19

Les engagements se feront uniquement par cycleweb.

Article 4 – PERMANENCE

La permanence sera ouverte le dimanche 25 février à partir de 12h00 à la salle de fêtes de Carlus.

La réunion des directeurs sportifs, en présence du Collège des arbitres, aura lieu au même endroit, à 13h15.

Le tirage au sort des voitures s'effectuera selon l'article 2.3.17 du règlement FFC.

La présentation des équipes se fera à proximité du podium protocolaire à 13h30.

Appel des concurrentes sur la ligne de départ à 13h45, départ à 14h00.

Article 5 – RADIO TOUR

Les informations course sont émises sur la fréquence «Radio Tour» de 157.550 Mhz.

Article 6 – ASSISTANCE TECHNIQUE

Le service sera assuré avec les moyens suivants : deux voitures dépannage Alain BILÈS.

Article 7 – DÉLAIS D'ARRIVÉE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté, en cas de circonstances exceptionnelles, par le collège des arbitres, en consultation avec l'organisateur. Tout coureur ou groupe ayant un retard de plus de dix minutes sur le peloton principal devra abandonner l'épreuve, pour raison de sécurité. De plus, tout coureur doublé sur le circuit final devra quitter l'épreuve.

Article 8 – CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

Classement scratch de l'épreuve :

L'arrivée est jugée sur la route en haut de la coté de Carlus

Classement du meilleur grimpeur :

Aux km 13, 38 et 63

Pour chaque classement grimpeur, il est attribué les points suivants : 4-2-1 points aux trois premiers coureur au sommet. En cas d'égalité au classement général, les critères suivants seront appliqués : nombre de premières places, et le cas échéant, classement individuel de l'épreuve.

Classement du sprint

Un sprint intermédiaire sera disputé aux passages sur la ligne entrée Carlus km 24 / 50 et 75.

Classement première U19

Article 9 – Prix

1000€ pour 20 coureurs pour le classement individuel

60€, 30€ et 20€ aux trois premières coureurs du meilleur grimpeur

30€ au vainqueur du sprint intermédiaire.

50€ au premier U19.

Pour les classements annexes, les prix seront versés lors de la remise des prix après l'arrivée.

Article 10 – CONTROLE ANTI-DOPAGE

Le règlement anti dopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. Le contrôle anti dopage a lieu à la salle de la mairie

Article 11 – PROTOCOLE

Pour l'épreuve, les coureurs suivants doivent se présenter au protocole à 17h00 :

Les trois premières coureurs de l'épreuve

Le premier coureur du classement du meilleur grimpeur

Le premier coureur du sprint

Le première coureur U19.

Les concurrentes doivent se présenter au protocole en tenue de compétitrice dans un délai de 15 minutes maximum.

Article 12 – DEVELOPPEMENT DURABLE

Il est interdit aux coureurs de débarrasser d'aliments, de musettes, de bidons, de vêtements, etc, en dehors des zones de déchets mises en place par l'organisateur. Le coureurs doit déposer ses déchets en toute sécurité, en se rapprochant des bas-côtés de la chaussée. Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée même. Le coureur peut également déposer bidons ou vêtements auprès des voitures des équipes ou de l'organisation, ou auprès du personnel des équipes en charge du ravitaillement. A cet effet, une zone de collectes est prévue à la sortie de Carlus. Tout manquement à cette règle sera passible d'une amende.

Article 13 – PÉNALITÉS

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 14 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tous les participants sont censés connaître le présent règlement et l'accepter dans son intégralité.

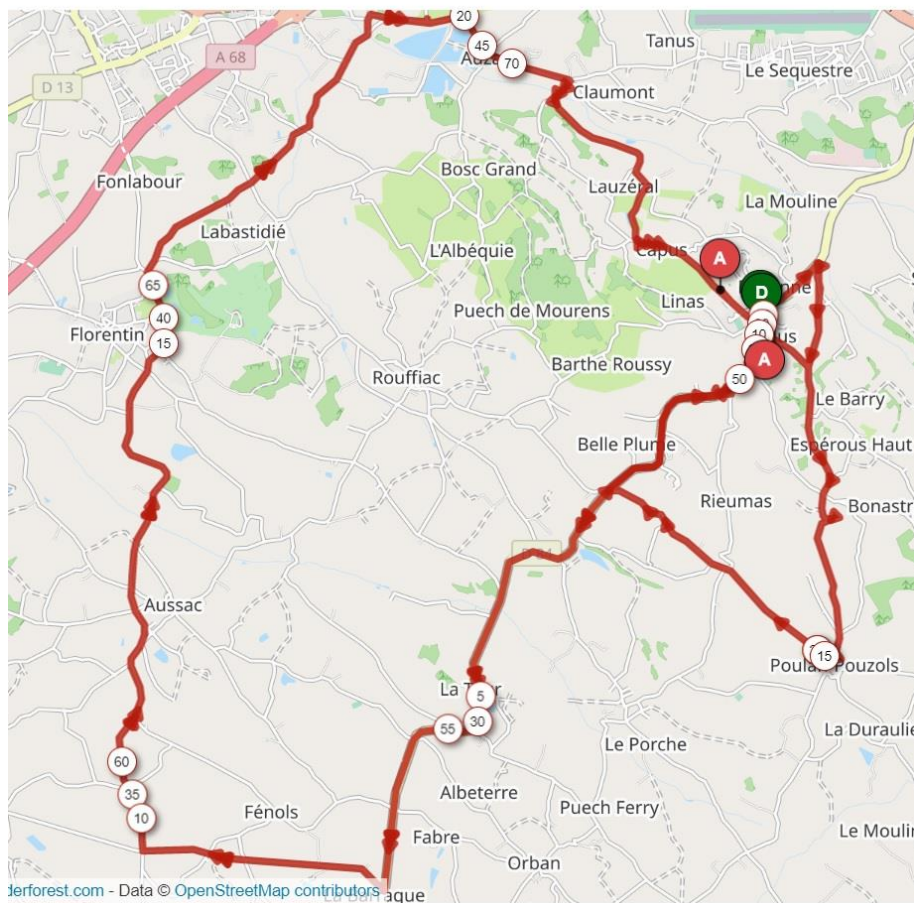
Article 15 – CONTACT

albivelosport81@gmail.com

Profil du circuit Hommes

Elite, Open 1,2 et 3 et U19 :
130 km - 1 700 D+

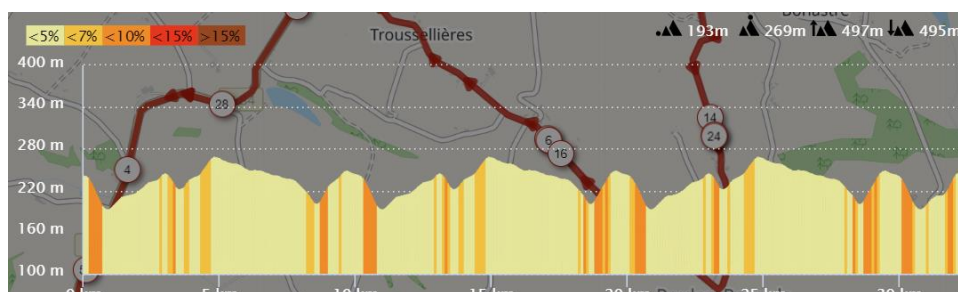
3 boucles de 25 km
+ 5 boucles de 10 km
+ 1 boucle de 3,5 km



Profil du circuit de la grande boucle



Profil du circuit de la petite boucle et arrivée



Partenaires majeurs de l'épreuve

Carlus
Dynamique & solidaire



**PST SIKKENS ALBI -
Ets Norbert Farenc
et Fils**

**Avenue Pierre
Mendès France,
81000 Albi**

Palmarès de l'épreuve élite

- 2008 : Bel KADRI - ALBI VELO SPORT
- 2009 : Cyril DRUETTA - ALBI VELO SPORT
- 2010 : Yannick RICORDEL - ALBI VELO SPORT
- 2011 : Adrien CALATAYUD - CA CASTELSARRASIN
- 2012 : Quentin PACHER - Entente sud Gascogne
- 2013 : Anthony PEREZ - AVC Aix en Provence
- 2014 : Anthony PEREZ - AVC Aix en Provence
- 2015 : Stéphane POUILHES - ALBI VELO SPORT
- 2016 : Fabien FRAYSSINES - CA CASTELSARRASIN
- 2017 : Bruno ARMIRAIL - CA CASTELSARRASIN
- 2018 : Jean GOUBERT - CA CASTELSARRASIN
- 2019 : Romain CAMPISTROU - VC AIX EN PROVENCE
- 2020 : Nathan VANDEPITTE - ALBI VELO SPORT
- 2021 : Kevin BESSON - CA CASTELSARRASIN
- 2022 : Artus JALADEAU - MONTAUBAN CYCLISME 82
- 2023 : Artus JALADEAU - MONTAUBAN CYCLISME 82

Les partenaires publics



Les partenaires « GOLD »



NOS EXPERTISES, VOTRE AVENIR

Zone de RANTEIL - ALBI



BOULANGERIE
SZEWE



Les partenaires « GOLD »



13, chemin de Gaillagues
LESCURE D'ALBIGEOIS



Route des AVALATS - Saint JUERY



Avenue De Lattre de Tassigny
ALBI



A. TARRICONE

116, rue des Pavillons -
ALBI

Les partenaires « PREMIUM »



AXA GARRIDO JOSE -
ALBI



LESTUBES & L'INFO



ETS BARTHE



30, Rue François Thernes - ZA GARBAN
81990 PUYGOUZON
05 63 47 26 30
Mail : claud.barthe@wanadoo.fr
Site : chemineebarthe.com